



# PROCÈS-VERBAL

## DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE du 09 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Chavanod, dûment convoqué le dix juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BOGEY, Président.

### PRÉSENTS :

Franck BOGEY, Coryne BEAUQUIS, Mathilde THION, Marie-Annick THIVILLIER-CHIROSEL, Monique CORNACHON, Jean PALLUD, Nathalie PRAET-COMINI, Jeannine VACHERAND-GRANGER

### ONT DONNÉ PROCURATION :

Catherine BASTARD-ROSSET à Marie-Annick THIVILLIER-CHIROSEL

### ABSENT(S) :

Marie-Christine TAPPONNIER, Jacques BUISSON

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Marie-Annick THIVILLIER-CHIROSEL

### NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 11      Présents et représenté(s) : 08      Absent(s) : 03

### NOMBRE DE VOIX :

Pour : 08      Contre : 0      Abstention(s) : 0

---

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023, qui est approuvé sans réserve, ni observation.

### ORDRE DU JOUR

- CCAS-2024-05      Participation aux frais de transport en commun SIBRA pour les habitants de Chavanod âgés de 67 ans et plus
- CCAS-2024-06      Participation aux frais d'inscription à l'activité « gym douce » pour les habitants de Chavanod

<b>CCAS-2024-05      PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN SIBRA POUR LES HABITANTS DE CHAVANOD AGÉS DE 67 ANS ET PLUS</b>
---

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération n° CCAS-2018-5 du 24 janvier 2018 portant nouveau régime de prise en charge des billets unitaires de transport en commun des Chavanodins de plus de 66 ans,

VU sa délibération n° CCAS-2019-4 du 5 mars 2019 portant modification à 67 ans du régime de prise en charge des billets unitaires de transports en commun de certains Chavanodins,

CONSIDÉRANT la nouvelle tarification SIBRA qui est applicable depuis du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et sur proposition du Président de revoir le régime de prise en charge des frais de transports,

Le Conseil d'Administration, après examen et délibération,

DECIDE

Article 1 : Les conditions à remplir pour bénéficier de la participation au coût du transport en commun de la SIBRA restent inchangées, à savoir : être âgé de 67 ans et plus et avoir son domicile à CHAVANOD.

Article 2 : Les bénéficiaires auront désormais le choix de disposer de :

- soit 40 voyages par année civile
- soit d'une participation de 50 % sur l'abonnement annuel Senior

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**CCAS-2024-06      PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ « GYM DOUCE »  
POUR LES HABITANTS DE CHAVANOD**

SUR le rapport du Président,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération n° CCAS-2024-4 du 8 avril 2024 portant attribution d'une subvention à l'association Chavanod Gym pour la participation aux frais d'inscription à l'activité "Gym douce" pour les habitants de Chavanod,

Le Conseil d'Administration, après examen et délibération,

**DECIDE**

Article 1 : Les habitants de Chavanod bénéficieront pour l'année scolaire 2024-2025 d'une prise en charge de 50 % de leurs frais d'inscription à l'activité "Gym douce" proposée par l'Association Chavanod Gym

Article 2 : La subvention sera versée à l'Association Chavanod Gym sur présentation de la liste des personnes inscrites à cette activité et habitant Chavanod.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**Questions diverses**

Repas des aînés fixé au 09 novembre 2024

Forum des séniors le 11 octobre 2024

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance  
Marie-Annick THIVILLIER-CHIROSSEL

Le Président  
Franck BOGEY